

## Informations importantes pour présenter une demande d'assurance-emploi

L'assurance-emploi (AE) est une aide financière pour les personnes qui ont perdu leur emploi sans en être responsables. Service Canada assure le traitement des demandes et du paiement des prestations d'assurance-emploi. Ce document d'information destiné aux personnes qui subiront une mise à pied vise à vous aider à présenter une demande d'assurance-emploi.

### Quand faire la demande?

Vous n'avez pas besoin d'attendre d'obtenir vos relevés d'emploi pour remplir votre demande d'assurance-emploi. Pour ne pas être pénalisé dans la durée des prestations qui vous sera accordée, faites votre demande **dès que vous arrêtez de travailler**.

Veillez noter qu'**aucun code de référence n'est requis** pour présenter votre demande d'AE.

### Déposer une nouvelle demande

Pour déposer une nouvelle demande, visitez le site du Gouvernement du Canada à [Canada.ca](http://Canada.ca). Sélectionnez la section [Assurance-emploi et congés](#), ensuite sélectionnez [prestations régulières](#) et sélectionnez l'option [5. Présenter une demande](#). Suivez les instructions pour le dépôt d'une demande de prestations d'assurance-emploi.

### Soumettre vos relevés d'emploi

- **Relevés d'emploi papiers** : Si votre employeur remplit les relevés d'emploi sur papier, il faudra obtenir les copies de tous les relevés produits pour vous au cours des 52 dernières semaines. Après avoir fait votre demande en ligne, vous devrez les poster ou les remettre dans un Centre Service Canada le plus rapidement possible pour assurer le traitement de votre demande. L'adresse postale du Centre Service Canada pour envoyer le ou les relevés sera affichée à la fin du processus de demande en ligne.
- **Relevés d'emploi électroniques** : Si votre employeur envoie les relevés d'emploi électroniquement à Service Canada, il n'est pas tenu de vous en fournir une copie. Cependant, vous pouvez les voir et les imprimer grâce au service : [Mon dossier Service Canada](#).

### Prochaines étapes

Peu de temps après avoir fait votre demande, nous vous posterons un relevé de prestation incluant votre code d'accès ainsi que les directives pour produire vos déclarations. Pour recevoir les prestations auxquelles vous auriez droit, vous devez soumettre une déclaration toutes les deux semaines. Il y a deux façons de remplir et de soumettre vos déclarations d'assurance-emploi :

1. Vous pouvez envoyer votre déclaration par internet en visitant le site [Canada.ca](http://Canada.ca) et ensuite la section [Assurance-emploi et congés](#).
2. Vous pouvez utiliser le service de déclaration par téléphone en composant le **1-800-431-5595**.



## Réactiver une demande de prestations

Si vous avez déposé une demande de prestations d'assurance-emploi au cours des 52 dernières semaines, votre dossier est considéré comme actif. Vous devez compléter une **Demande de prestations en ligne** pour **réactiver (renouveler) votre dossier**.

Si 4 semaines ou moins sont payables sur cette demande et que vous ne travaillez pas durant cette période, la réactivation de votre demande de prestations servira également à établir une nouvelle période de prestations. Dans toutes les autres situations, vous devrez remplir une nouvelle demande sur réception de l'avis de paiement final.

Dans certains cas, il pourrait être plus avantageux pour vous d'annuler ou de terminer plus tôt votre ancienne demande et d'en débiter une nouvelle. Si vous décidez d'en soumettre une nouvelle, veuillez préalablement contacter le *Service d'information de l'assurance-emploi* au 1 800 808-6352.

Cette décision est irrévocable. Voici donc quelques pistes de réflexion pour vous aider à faire un choix :

- Avez-vous travaillé depuis que vous avez déposé la dernière demande de prestations?
- Avez-vous accumulé un nombre suffisant d'heures assurables pour satisfaire aux critères d'admissibilité d'une nouvelle demande?
- Saviez-vous qu'un délai de carence d'une semaine est applicable sur une nouvelle demande avant le paiement des prestations?

Si, pour quelque raison que ce soit votre dossier ne peut être réactivé, votre demande sera considérée comme une nouvelle demande.

## Renseignements sur votre demande

Il y a deux façons d'obtenir de l'information sur votre demande. Consultez la page « [Mon dossier Service Canada](#) » sur [Canada.ca](#) ou appelez sans frais le Service d'information téléphonique au **1-800-808-6352**.

### **Mon dossier Service Canada**

Sélectionnez l'option : [Se connecter à un compte](#) sur le site Internet [Canada.ca](#)

Mon dossier Service Canada vous permet d'accéder à vos renseignements d'assurance-emploi sur un site web sécurisé. C'est rapide, facile, pratique et sécuritaire. Si vous avez une demande de prestations d'assurance-emploi courante ou antérieure, vous pouvez :

#### **Visualiser :**

- les renseignements sur vos demandes d'assurance-emploi;
- les relevés d'emploi transmis électroniquement à Service Canada par vos employeurs;
- les renseignements concernant vos paiements incluant les détails de vos déductions;
- vos demandes d'assurance-emploi antérieures;
- les messages importants de Service Canada.

#### **Mettre à jour :**

- vos renseignements personnels incluant votre adresse postale, votre numéro de téléphone et vos renseignements financiers pour le dépôt direct.

#### **Visualiser et imprimer :**

- vos feuillets fiscaux.